

LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS

Voici la réponse à deux questions que vous êtes nombreux à nous poser à propos de l'évolution de vos réductions fiscales en 2018 :

« Je sais que l'ISF est remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière. Qu'est-ce que cela change pour mes déductions d'impôts ? »

En effet, l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) est remplacé par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) dès 2018. Mais le seuil et les taux d'imposition restent les mêmes et vous bénéficiez toujours, si vous êtes concernés, de la possibilité de réduire de votre IFI 75 % du montant de votre don en soutenant les Chantiers d'insertion de La Mie de Pain. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'informations.

« Les dons que je vais effectuer en 2018 seront-ils déductibles de mes impôts malgré l'année fiscale blanche voulue par le gouvernement ? »

La mise en place dès l'an prochain du prélèvement à la source - et son « année fiscale blanche » sur les revenus perçus en 2018 - ne remet pas en cause les réductions d'impôts liées aux dons : ceux effectués en 2018 donneront lieu, du fait de la non-imposition des revenus 2018, à un crédit d'impôt à déduire de ses impôts payés en 2019 ; ceux effectués en 2019 à une réduction sur les impôts payés en 2020. Il en sera de même pour les années suivantes.

N'hésitez pas, à votre tour, à faire parvenir vos questions et témoignages, soit :

- Par courrier à : Relation donateurs - 18 rue Charles Fourier - 75013 Paris
- Par email à : service.dons@miedepain.asso.fr

Merci encore pour votre fidélité et votre implication à nos côtés !

DONNER AUTREMENT

POUR PLUS D'EFFICACITÉ, OPTEZ POUR LE SOUTIEN RÉGULIER.

Plus efficace pour nous :

- Nous connaissons par avance le montant de votre générosité et pouvons ainsi mieux planifier nos actions.
- Les économies réalisées grâce au prélèvement automatique nous permettent d'agir encore plus efficacement.

Plus simple pour vous :

- Vous déterminez le montant de votre soutien régulier, puis vous ne vous occupez plus de rien.
- Votre soutien à La Mie de Pain est réparti sur l'année, sans frais.
- Vous êtes moins sollicités tout en continuant à recevoir le journal d'information de La Mie de Pain.
- Vous pouvez interrompre votre soutien régulier à tout moment, par simple courrier, email ou téléphone.
- Vous recevez un seul reçu fiscal récapitulant l'ensemble de vos dons de l'année précédente : il vous suffit de le mentionner sur votre déclaration de revenus pour bénéficier d'une réduction d'impôts de 75 % jusqu'à 537 € de don (plafond 2018), puis de 66 % au-delà dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Ainsi, un don de 10 € par mois, pour accompagner une femme ou un homme sans-abri dans les différentes étapes de son insertion, vous revient réellement à 2,5 € par mois.

Choisissez à votre tour, si vous le pouvez, ce mode de soutien encore plus efficace et plus simple, en complétant et en retournant votre bulletin de soutien régulier accompagné de votre RIB. Merci !



DE L'URGENCE
À L'INSERTION

la mie de pain

Le Journal
N° 62 - Février 2018



ÉDITO
L'hébergement
au cœur
de nos actions

Avoir un toit pour se protéger du froid et des intempéries, manger régulièrement et se maintenir propre est non seulement un besoin essentiel pour chacun d'entre nous, mais c'est aussi le préalable à toute insertion dans notre société.

C'est pourquoi, à La Mie de Pain, nous mettons depuis 130 ans l'hébergement au cœur de chacune de nos actions. Cette expertise nous a permis de développer différentes structures destinées à répondre aux situations et problèmes multiples des personnes à la rue.

De l'accueil d'urgence au logement et à l'accompagnement personnalisé de personnes ayant un projet pour s'en sortir : je vous invite à découvrir en pages intérieures toute la palette des solutions mises en œuvre, grâce à votre précieux soutien. Je vous invite à renforcer notre mobilisation « Un toit pour un avenir » afin d'offrir un nouvel avenir aux personnes sans-abri. Merci encore de votre générosité !

Florence Gérard
Présidente des Œuvres de la Mie de Pain

Enquête « Donner votre avis, c'est aussi nous aider » : merci d'avoir été nombreux à nous répondre !

Nous vous avons envoyé il y a quelques mois une enquête vous invitant à répondre à quelques questions pour vous associer à l'amélioration de votre journal. Voici un bilan de vos retours, qui se traduiront d'ici la fin de l'année par une nouvelle maquette encore plus en phase avec vos attentes.



532
questionnaires
retournés



95 % trouvent
le format adapté et
la présentation claire



2/3 d'entre vous
lisent le journal
à chaque fois



Plus de 90 %
apprécient le choix et
le contenu des articles

Un bilan globalement très positif donc... Accompagné parallèlement par de nombreuses remarques qui nous permettent de connaître plus précisément les évolutions que vous souhaitez.

Nous aurons donc le plaisir de vous envoyer cette année une nouvelle présentation de votre journal, qui intégrera vos remarques. Encore merci pour vos réponses !



« UN TOIT POUR UN AVENIR » : GRANDE MOBILISATION AUPRÈS DES PERSONNES SANS-ABRI !

Au cœur de l'hiver, La Mie de Pain s'appuie sur un dispositif complet pour offrir un abri et un avenir aux personnes qui se retrouvent à la rue. Découvrez l'ampleur de la mobilisation rendue possible par votre soutien.



HÉBERGER EN URGENCE

28 PERSONNES
À LA RUE HÉBERGÉES CHAQUE SOIR
DANS L'ESPACE « BIENVENUE »

« Quand ils passent la porte de l'Espace « Bienvenue », nous leur disons BONJOUR. Chacun est invité à donner un nom et un prénom, et c'est cela notre première mission : faire sortir de l'anonymat ceux qui y ont été poussés par la rue. Les difficultés rencontrées sont variées, allant de la santé au travail, en passant par des problèmes financiers. Depuis peu, nous accueillons également des salariés précarisés, qu'ils soient en emploi précaire ou en période d'essai, ce qui ne leur permet pas d'obtenir un logement. Ces nouvelles situations nous alarment autant qu'elles nous dépassent. De par sa diversité de services, l'Espace « Bienvenue » permet aussi de parler, de prendre une douche, de se changer, de se soigner, d'ouvrir éventuellement des droits, de bénéficier de 3 repas journaliers. Au-delà de cela, l'Espace « Bienvenue » va permettre, pendant quelques jours, de pouvoir stopper l'angoisse liée à l'errance. »

Anne Lesueur, directrice du Refuge

► LE POUVOIR DE VOTRE DON :
54€ = 3 nuits d'hébergement à l'Espace « Bienvenue »

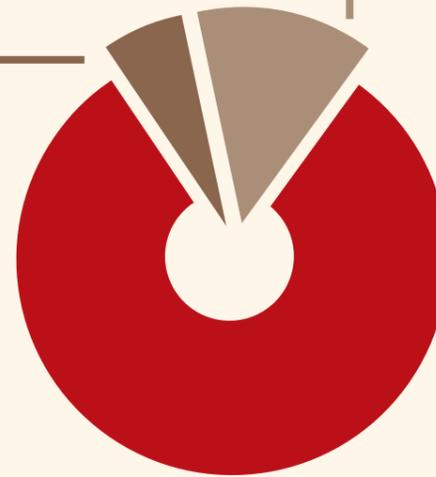


HÉBERGER LES FEMMES À LA RUE

Ouvert il y a un an, le Foyer pour femmes permet désormais de proposer un hébergement spécifique aux femmes, de plus en plus nombreuses à se retrouver à la rue. Elles bénéficient d'un accueil, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des chambres équipées, et peuvent accéder à tous les services du Refuge voisin : 3 repas quotidiens, des premiers soins et un accompagnement social personnalisé.

► LE POUVOIR DE VOTRE DON :
110€ = 48 h d'hébergement et de prise en charge au Foyer pour femmes

59 FEMMES
HÉBERGÉES QUOTIDIENNEMENT
DANS NOTRE FOYER POUR FEMMES



360 PERSONNES
HÉBERGÉES QUOTIDIENNEMENT
AU REFUGE



HÉBERGER, 24H SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7

Les personnes accueillies au Refuge bénéficient d'une prise en charge globale, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7. Elles peuvent se reposer et reprendre des forces dans des chambres équipées, mais aussi bénéficier de 3 repas quotidiens, de premiers soins dispensés par des médecins bénévoles, et d'un soutien personnalisé afin de rechercher des solutions pour s'en sortir.

► LE POUVOIR DE VOTRE DON :
165€ = 72 h d'hébergement et de prise en charge au Refuge

L'HÉBERGEMENT À LA MIE DE PAIN DE PARIS

AIDEZ-NOUS À AMPLIFIER NOTRE MOBILISATION « UN TOIT POUR UN AVENIR »,

AFIN D'HÉBERGER ET D'OFFRIR AUX PERSONNES À LA RUE LA FORCE D'UN NOUVEAU DÉPART. MERCI !